

Entrepreneurs : quelles solutions pour préparer votre retraite ?

Source : Le Parisien

Il n'est jamais trop tôt pour anticiper son départ.

Quand un entrepreneur doit-il commencer à préparer sa retraite ?

Il n'est jamais trop tôt pour cela. Malheureusement beaucoup de jeunes entrepreneurs manquent de prévoyance à ce sujet. C'est pourtant primordial de s'y prendre bien avant les dernières années d'activité car la seule retraite d'un entrepreneur est souvent très en deçà de ce qu'il perçoit lorsqu'il est dans la vie active : il risque de toucher huit à dix fois moins que son salaire une fois qu'il aura arrêté de travailler. D'où l'importance d'anticiper en se préparant des compléments de retraite.

Quels sont ces compléments de revenu ?

Le premier et le plus simple consiste à ouvrir un compte épargne salariale. C'est un dispositif rentable qui permet de commencer à épargner au sein de l'entreprise elle-même. Pour la retraite, c'est un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) qu'il faut mettre en place : les sommes placées y sont bloquées jusqu'à la cessation d'activité, sauf cas de déblocage exceptionnel. Le grand avantage est qu'elles ne sont pas imposables. Au moment de la retraite, vous pouvez ainsi récupérer un capital accumulé important sans rien n'avoir à payer.

Quels autres choix s'offrent aux entrepreneurs ?

Il peut être intéressant aussi de se constituer un patrimoine immobilier, en achetant notamment ce que l'on appelle des biens de rendement : studios ou appartements mis en location pour permettre un joli complément de retraite. Seule limite à cette opération : la frilosité des banques vis-à-vis du statut d'entrepreneur. Même lorsque vous êtes à la tête d'une entreprise performante, il faudra vous montrer patient pour convaincre les établissements de crédit de vous faire confiance et de vous prêter de l'argent pour investir dans l'immobilier.

Les opérations boursières peuvent-elles également constituer une solution ?

Oui, mais le boursicotage reste risqué et donc réservé à des entrepreneurs initiés. De plus, l'investissement en bourse nécessite déjà de disposer d'un capital de départ relativement important.

Qu'en est-il de l'entrée d'investisseurs privés au capital ?

Pour un entrepreneur possédant une majorité ou la totalité des actions de sa société, c'est une alternative séduisante : quand l'entreprise se porte bien, pensez à vendre des parts à de bons tarifs pour vous constituer un capital à mesure. C'est stratégiquement plus intéressant que d'attendre le moment de la retraite pour vendre toutes vos parts d'un bloc, avec le risque qu'elles aient perdu de la valeur entre-temps.

Primera Finance Gestion Privée,

Nous vous conseillons et gérons votre patrimoine depuis plus de 15 ans.

Renseignez-vous sur notre approche et les services faits pour vous.

Une équipe appliquée est à votre écoute.

Lien vers www.primerafinance.com - Tel: 09.82.49.07.33 (*Tarif normal*)